

Accident de trajet avec un délit de fuite

Par Zakia Zina, le 22/06/2017 à 17:31

Bonjour j ai eu un accident de voiture en rentrant chez moi après ma journée de travail et mon employeur n'a pas voulu faire marcher leur assurance et je voudrais savoir si je peux les mettre au prud'hommes sachant que moi voiture me servait pour aller travailler je en ai pour 2500 de réparation et mon assurance personnel ne veux pas le prendre en charge du coup je ne travaille plus

Par Chaber, le 22/06/2017 à 17:59

bonjour

[citation]j' ai eu un accident de voiture en rentrant chez moi après ma journée de travail et mon employeur n'a pas voulu faire marcher leur assurance et je voudrais savoir si je peux les mettre au prud'hommes sachant que moi voiture me servait pour aller travailler [/citation]L'employeur n'a pas à intervenir dans un accident de trajet avec votre véhicule personnel

[citation]je en ai pour 2500 de réparation et mon assurance personnel ne veux pas le prendre en charge[/citation]Si votre contrat ne comporte pas de garantie Dommages et que vous êtes responsable de l'accident la position de votre assureur est justifiée

Par P.M., le 22/06/2017 à 18:15

Bonjour,

En revanche s'il y a eu délit de fuite et que le responsable est identifié, votre assureur devrait exercer le recours...

Par Visiteur, le 23/06/2017 à 08:15

Bonjour,

sauf que "j ai eu un accident de voiture en rentrant chez moi après ma journée de travail". Les accidents survenus lors des trajets

domicile-travail sont considérés comme des accidents du travail...?! Non ?

Par P.M., le 23/06/2017 à 08:18

Bonjour,

La Sécurité Sociale au titre des accidents du travail (accident de trajet) ne rembourse pas encore les dommages matériels sur les véhicules...

Par Eozen, le 23/06/2017 à 10:02

bonjour,

grenoujille m'avait encore donné de faux espoirs....

Par Visiteur, le 23/06/2017 à 10:48

oui très juste pmtedforum!